



FORMATION DE FORMATEURS

FO **AR/JA1**

Conditions	Formation	Statut et exigences pratiques
• Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) • Etre au moins J.A. 1 en activité depuis 2 ans • Candidature validée par l'I.R.E.F.	• Préparation I.R.F. ou zone (UV1 A.R. et UV1 J.A. 1) • Stage national I.F.E.F. Arb ■ Evaluation du travail préparatoire ■ U.V. FO AR/JA1 ■ Evaluation de la capacité de transmission des connaissances <i>Ce grade peut également être obtenu par Validation des Compétences en Formation Arbitrage : voir fiche IFF 27</i>	• Stagiaire 1 an • Encadrement de stages : Fo A.C., A.R. et Fo J.A. 1 • Notation d'U.V. pratiques : A.R. et J.A. 1 • Compte-rendu (à l'I.R.E.F.)

FO **AN**

Conditions	Formation	Statut et exigences pratiques
• Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) • Etre A.N. (A) depuis au moins 3 ans et en activité • Etre FO AR/JA1 depuis au moins 2 ans et en activité • Candidature validée par l'I.R.E.F.	• module Formateur F.F.T.T. (stage national I.F.E.F.) • Encadrement stage AN avec : ■ Evaluation du travail préparatoire ■ U.V. FO AN ■ Evaluation de la capacité de transmission des connaissances <i>Ce grade peut également être obtenu par Validation des Compétences en Formation Arbitrage : voir fiche IFF 27</i>	• Stagiaire 1 an • Préparation des candidats A.N. (I.R.E.F.) • Encadrement présélection A.N. (Zone) ■ U.V. écrite ■ Notation pratique • Encadrement session nationale de Formation d'A.N. en qualité d'adjoint • Compte-rendu (au groupe A.N.)

FO **JA2/JA3**

Conditions	Formation	Statut et exigences pratiques
• Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) • Etre JA 3 depuis au moins 3 ans et en activité • Etre FO AR/JA1 depuis au moins 2 ans et en activité • Candidature validée par l'I.R.E.F.	• Stage national I.F.E.F. Arb ■ Evaluation du travail préparatoire ■ U.V. FO JA2/JA3 ■ Evaluation de la capacité de transmission des connaissances	• Stagiaire 1 an • Encadrement stages JA 2 et JA 3 (I.R.E.F. et Zone) • Encadrement des pratiques • Compte-rendu (à l'I.R.E.F.)

FO **JAN**

Conditions	Formation	Statut et exigences pratiques
- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) - Etre JAN en activité depuis au moins 3 ans - Etre FO JA2/JA3 en activité depuis au moins 2 ans	- module Formateur F.F.T.T. (stage national I.F.E.F.) - Encadrement stage JAN avec : - Evaluation du travail préparatoire - U.V. FO AN - U.V. FO JAN - Evaluation de la capacité de transmission des connaissances - Validation des compétences en Formation Arbitrage : voir fiche IFF27	- Capacité à encadrer des stages nationaux et des regroupements - Capacité à encadrer un groupe d'action - Capacité à élaborer des U.V. et des supports pédagogiques

FO **de Formateur**

Conditions	Formation	Statut et exigences pratiques
- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) - Etre AN (A) ou JAN depuis au moins 3 ans et en activité - Etre FO AN ou FO JA2/JA3 en activité depuis au moins 2 ans	- module Formateur F.F.T.T. (stage national I.F.E.F.) - Validation des compétences en Formation Arbitrage : voir fiche IFF27	- Stagiaire 1 an - Encadrement de stages de formation de Formateurs en qualité d'adjoint

GRADE	QUI FORME ?	QUI NOMME ?
FO AR/JA1	FO de Formateur désignés par l'I.F.E.F.	I.F.E.F. (proposition I.R.E.F.)
FO AN	FO de Formateur désignés par l'I.F.E.F.	I.F.E.F. (proposition groupe de formation AN)
FO JA2/JA3	FO de Formateur désignés par l'I.F.E.F.	I.F.E.F. (proposition I.R.E.F.)
FO JAN	FO de Formateur désignés par l'I.F.E.F.	I.F.E.F. (proposition groupe de formation JAN)
FO de Formateur	voir fiche IFF 27 (Validation des Compétences en Formation Arbitrage)	I.F.E.F.

SCHÉMA DE LA FORMATION DE FORMATEURS

FO de Formateur

FO AN ou FO JA2/JA3 en activité depuis 2 ans
AN ou JAN en activité depuis 3 ans



FO JAN

FO AN

FO JA2/JA3 en activité depuis 2 ans
JAN en activité depuis 3 ans

FO AR/JA1 en activité depuis 2 ans
AN en activité depuis 3 ans

FO JA2/JA3

FO AR/JA1 en activité depuis 2 ans
JA3 en activité depuis 3 ans

FO AR/JA1

J.A. 1 en activité depuis 2 ans

IMPORTANT

Tout Formateur n'ayant eu aucune activité, 2 saisons consécutives, ne devra pas encadrer une session, seul

Tout Formateur n'ayant eu aucune activité, 3 saisons consécutives, devra participer à nouvelle session de Formation de Formateurs (de son grade)

RÔLE DES FORMATEURS

FO **ARB/JA1**

- Organisation et conduite des séances d'information sur l'Arbitrage et le Juge Arbitrage du Championnat par Équipes
- Organisation et conduite des stages de Formation d'Arbitre de Club, Arbitre Régional et J.A. 1
- Encadrement des épreuves pratiques Arb et J.A. 1

FO **AN**

- Activités du formateur AR/JA1
- Organisation et conduite des séances de perfectionnement des Arbitres (échelon Ligue et Zone)
- **Détection et** préparation des candidats à la présélection A.N.
- Amélioration du comportement pratique des Arbitres (uniformisation de la méthodologie)
- Participation éventuelle à des sessions de présélection A.N. et/ou à des sessions de Formation A.N.
- **Encadrement éventuel des sessions de préparation des candidats A.I.**

FO **JA2/JA3**

- Activités du formateur AR/JA1
- Organisation et conduite des stages de Formation J.A. 2 et J.A. 3
- Conduite des séances d'information sur l'Arbitrage et le Juge Arbitrage dans les sessions de Brevets Fédéraux

FO **JAN**

- Activités du formateur JA2-JA3
- Encadrement éventuel des stages de Formation J.A.N.
- Encadrement des épreuves pratiques de J.A.N.
- Conduite des séances d'information sur l'Arbitrage et le Juge Arbitrage dans les sessions de Brevets d'Etat
- **Encadrement éventuel des sessions de préparation des candidats J.A.I.**
- Participation à la conception et l'amélioration des modules de Formation

FO **de Formateur**

- **Encadrement des stages de Formation de Formateurs (FO AR/JA1, FO JA2/JA3, FO AN, FO JAN) en fonction de son grade de formateur**
- Perfectionnement et recyclages des Formateurs
- Encadrement des groupes d'action de Formation